

Madagascar : Promotion de l'Electrification par les Energies Renouvelables (PERER)

Les acteurs du secteur de l'énergie se servent davantage des meilleures conditions institutionnelles et financières pour réaliser des investissements dans l'électrification par les énergies renouvelables, ce qui participe aux objectifs de protection du climat.

Les enjeux

Depuis la promulgation de la Nouvelle Politique de l'Energie (NPE) de Madagascar en 2015, plusieurs mécanismes d'incitation aux investissements ont été développés pour assurer la promotion de l'électrification à Madagascar. L'efficacité de ces instruments dépend toutefois d'un corps professionnel qualifié et d'une connaissance approfondie des secteurs public et privé.

L'approche

En vue d'atteindre l'objectif et les indicateurs qui l'accompagnent, la mise en œuvre du projet est basée sur un partenariat entre le Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures (MEH) qui est l'institution responsable du secteur de l'énergie à Madagascar et partenaire officiel du projet, le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), l'Agence de Développement de l'Electrification Rurale (ADER), l'Office de Régulation de l'Electricité (ORE) ainsi que le secteur privé et le secteur de la formation.

A cet effet, le projet intervient à travers 3 champs d'actions qui consistent en :

- L'amélioration des mécanismes de transparence et de réglementation par plusieurs moyens : l'optimisation du Système d'Information Énergétique (SIE), (permettant à tous les acteurs de s'en servir comme l'outil dynamique de référence pour accéder aux informations sur le secteur), l'appui à l'élaboration du grid-code et des décrets d'application en vue de l'application effective de la loi portant code de l'électricité, l'appui sur la coordination des partenaires techniques et financiers , le conseil

SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS		1 PAS DE PAUVRETÉ	5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES	7 ENERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE	9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Intitulé du projet	Promotion de l'Electrification par les Energies Renouvelables						
Commettant / Client	Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ)						
Organisme d'exécution	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH						
Zone du projet	Madagascar						
Organisme de tutelle	Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures (MEH)						
Durée globale	01.04.2019–31.03.2022						
Enveloppe financière	12 millions Euros						

dans la négociation et implémentation des projets en hydroélectricité, le développement d'outils digitaux pour le secteur (les solutions digitales pour la Jirama , l'ADER ainsi que l'ORE) et l'appui à la mise à jour des guides relatifs aux procédures douanières et fiscales dans le secteur.

- L'amélioration des mécanismes de transparence et des processus d'attribution des projets d'électrification rurale par les énergies renouvelables ainsi que des processus d'attribution des ressources financières dédiées à l'électrification rurale, la prise en compte des critères de pauvreté, du genre et du développement économique dans l'électrification rurale, la mise à disposition des solutions numériques, l'accompagnement sur la mise en place du Fonds National de l'Energie Durable (FNED) et la coordination de ses actions conformément au nouveau code de l'électricité.
- L'amélioration de l'accès à un savoir faire spécialisé sur la gestion économiquement et techniquement durable des infrastructures en l'électrification rurale qui se traduit d'une part par la coopération et l'échange de connaissances avec le secteur privé. D'autre part, il se traduit par le renforcement de la formation dans le secteur de l'énergie solaire photovoltaïque.



1. Plateforme public privé PEPP 5.0 appuyé par PERER une occasion pour le privé, partenaires techniques et financiers et les autorités dans le secteur de l'énergie pour plus d'échanges

2. Une mini-centrale solaire de l'entreprise ANKA à ANAKAO qui change la vie des habitants locaux



Personne à contacter

Carlos MIRO
Conseiller Technique Principal
giz-perer@giz.de

1. L'électricité développe les activités des cultivateurs comme cette décortiqueuse dans la région de SAVA

2. Un des projets PHP Implanté sur le fleuve Onive. © MEH

Nos résultats escomptés

- 3 nouveaux décrets d'application de la loi nationale sur l'électricité seront adoptés par les organes de l'État concernés.
- 2 000 utilisateurs se serviront du système d'information énergétique, qui sert de source d'information standard pour les rapports sur le climat et pour les bilans énergétiques et offre un aperçu du potentiel en matière d'énergies renouvelables.
- Des projets d'électrification rurale soumises par le secteur privé depuis 2019 tiendront compte des critères de qualité sur le taux d'approvisionnement, la réduction de la pauvreté et l'utilisation productive de l'électricité.
- Environ 30 000 ménages dans la région SAVA auront accès à l'électricité, basé sur les petites installations hydroélectriques, lancé par l'ADER et soutenu par PERER. Environ 44 millions d'euros seront mobilisés pour ces projets.
- Dans le cadre de « l'Initiative village autonome » dans la région Haute Matsiatra, environ 2000 ménages bénéficieront de l'électricité grâce à l'installation des 4 centrales solaires dans 4 communes rurales, en 2022. Et environ 1,35 millions d'euros de fonds privés seront levés.
- La négociation sur les Projets Hydros Prioritaires lancés par le MEH en 2015 et appuyé par PERER sera aboutie et permettra de doubler la puissance électrique installée qui est actuellement de 570 MW. D'ici 2023, 1,5 milliards d'euros seront mobilisés pour mettre en œuvre ces projets.
- 3 formats de formation transmettront l'expertise sur l'exploitation durable des énergies renouvelables dans l'électrification rurale.

..Et en faits : Le climat des investissements améliorés en faveur des privés

- Le climat des investissements a été renforcé dans le secteur grâce à l'appui du projet à travers la révision du code de l'électricité et de la loi sur le financement de l'électrification rurale (Fonds National de l'Electricité) répondant aux attentes des acteurs. Ainsi, après la promulgation de la loi «2017-020» (qui régit le code de l'électricité) et la «2017-021» (devenue FNED : Fonds National de l'Energie Durable) en 2018, le privé peut désormais profiter de la libéralisation du marché et l'Etat d'assurer la promotion des investissements et a pu enregistrer la création de plus de 100 nouvelles entreprises. Outre cette réforme, les études menées sur les avantages fiscaux et douaniers, résumées dans des guides, leur permettent d'avoir une connaissance approfondie sur l'exonération de TVA d'importation et de vente de matériels et équipements pour les projets d'énergies renouvelables.
- En matière de transparence dans les appels d'offres, les procédures standards d'octroi de contrats de concessions en électrification rurale ont été améliorées.
- Dorénavant, les fournisseurs d'électricité à la JIRAMA peuvent avoir accès au mécanisme de garantie RLSF (Regional Liquidity Support Facility) de l'Agence pour l'Assurance du Commerce en Afrique (ACA) grâce à la contribution financière du BMZ.

Publié par	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH	En coopération avec	Ministère de l'Economie et des Finances ; Ministère de l'Energie et des Hydrocarbures
Siège de la société	Dag-Hammarskjöld Weg 1-5 65760 Eschborn Allemagne T : +49 (0)6196 79-1175 F : +49 (0)6196 79-1115	Mandaté par	Ministère Fédéral Allemand de la Coopération Economique et du Développement (BMZ)
Auteur	GIZ-PERER Madagascar	Adresses postales des deux sièges du BMZ	BMZ Bonn Dahlmannstraße 4 53113 Bonn Allemagne T : +49 (0)228 99 535-0 poststelle@bmz.bund.de www.bmz.de
Mise en page	GIZ		BMZ Berlin 10963 Berlin Allemagne T : +49 (0)30 18 535-0
Situation	Août 2021		

Le contenu de cette publication relève de la responsabilité de la GIZ.